

# Caractérisation à l'Eco-centre La Tuilerie - Grisolles le 30 juin 2015

## Personnes présentes ?

Madame Françoise BOCQUET – Déléguée du tri – La Ferté Milon  
Monsieur Philippe HENNION – Délégué du tri – Montigny l'Allier  
Madame Sandrine BLONDEL – Chargée de mission PEL – CCOC  
Madame Éléonore DE ROLL – Animatrice du contrat global de l'eau - CCOC  
Monsieur Colin PARADOWSKI – Stagiaire service environnement – CCOC  
Madame Maryne CARTIN – Animatrice de l'Environnement – CCOC

## Qu'est-ce qu'une caractérisation ?

Tri manuel d'un échantillon prélevé dans les bacs jaunes

Identification des proportions (poids et %) de déchets recyclables  
Identification des refus de tri

## Communes concernées pour la caractérisation du 30 juin 2015 ?

Collecte du 29 juin 2015 : Armentières sur Ourcq, La Croix sur Ourcq, Grisolles, Latilly, Bonnesvalyn, Sommelans, Priez, Monnes, Macogny, Vichel-Nanteuil

### Sur un échantillon de 32,22 Kg :

Acier = 2,24 Kg (6,95 %)  
Aluminium = 0,9 Kg (2,79 %)  
Briques alimentaires = 0,94 Kg (2,92 %)  
Cartons d'emballages ménagers = 3,38 Kg (10,49 %)  
Cartons de non emballages = 3,2 Kg (9,93 %)  
Papiers graphiques divers = 12,8 Kg (39,73 %)  
Bouteilles/flacons/bidons opaques – PEHD (exemple : bidons de lessive, bouteilles de lait, ...) = 0,76 Kg (2,36 %)  
Bouteilles transparentes claires – PET clair (exemple : bouteilles d'eau, ...) = 2,16 Kg (6,70 %)  
Bouteilles transparentes colorées – PET foncé (exemple : bouteilles d'eau pétillante colorées, ...) = 1,06 Kg (3,29 %)

**Refus de Tri = 4,78 Kg (14,84 %) !**

## Qu'est-ce que le Refus de Tri ?

Erreurs de tri dans les bacs jaunes (tout ce qui n'est pas recyclable).

**Ces déchets refusés entraînent un surcoût financier.**

Les erreurs de tri retrouvées le 30 juin :

**Des pots de peinture en quantité importante !**

(► *déchèterie – déchets dangereux*)

Quelques suremballages en plastique

(► *sac d'ordures ménagères*)

Barquettes en plastique (viande, jambon, ...)

(► *sac d'ordures ménagères*)

**Des déchets non vidés**

(► *emballages à vider avant de les déposer dans les bacs de tri*)

**Il faut donc poursuivre nos efforts et éviter les erreurs  
de tri**

### **Un petit rappel :**

Les bacs jaunes de tri sélectif et les bacs verts pour le verre ne doivent pas être utilisés pour les ordures ménagères résiduelles ; ils sont mis à disposition pour le tri exclusivement.

Les déchets ne doivent pas être emboîtés les uns dans les autres sinon ils ne sont plus recyclables.

Tout emballage doit être bien vidé de son contenu sinon il n'est pas recyclable.

Les déchets des bacs jaunes et verts doivent être déposés en vrac dans les bacs – sans sacs.

### **Le bac jaune :**

Bouteilles, flacons, bidons vides en plastique\* avec leur bouchon

Briques alimentaires

Journaux/revues/magazines/papiers\*\*/cartons/cartonnettes/annuaires/enveloppes\*\*\*

Emballages en métal, barquettes en aluminium, papier aluminium, couvercles en acier des pots.

Tout autre déchet devra être jeté dans le sac d'ordures ménagères

(Barquettes, films et sacs plastiques, pots de yaourt et de crème, ...)

Ou en déchèterie (Jouets, malles plastique, cintres, produits dangereux, électroménagers, gravats, ...)

*\* Bouteilles d'huile, de vinaigrette, flacons de ketchup et mayonnaise sont à mettre dans le bac jaune.*

*\*\* Les papiers et cartons gras ou sales ne sont pas recyclables (ex : mouchoir, essuie-tout, boîtes à pizza souillées, boîte de repas de restauration rapide ...)*

*\*\*\* Les enveloppes de tout type peuvent être mises dans le bac jaune*

*Attention à ne pas déchirer les papiers en petits morceaux sinon ils ne sont plus recyclables.*

*[► Les livres seront amenés à la déchèterie pour avoir une deuxième vie]*

### *Le bac vert :*

Uniquement les verres alimentaires sont à déposer dans le bac vert (BOUTEILLES\*, POTS\*\*, CANETTES, BOCAUX), ainsi que les BOUTEILLES DE PARFUM.

Les autres types de verre sont à déposer aux ordures ménagères ou en déchèterie (vitres, vaisselle, pots en terre cuite, etc...)

*\* Les bouchons des bouteilles en verre seront jetés aux ordures ménagères.*

*\*\* Les couvercles des pots en verre seront jetés dans le bac jaune.*

**TOUT DECHET JETÉ DANS LES BACS DE TRI SERA BIEN VIDÉ DE SON  
CONTENU**